



Direction générale de la formation militaire Commandement

Salon-de-Provence, le 16 juin 2025
N°46/EAE/DGFM/CMDT

NOTE

OBJET : Notice d'intégration de la promotion 2025 de l'École de l'air et de l'espace pour les élèves issus du recrutement externes (étudiants civils).

ANNEXES : Cinq.

Le présent document est destiné à initier l'intégration à l'École de l'air et de l'espace (EAE) des candidats déclarés admis aux concours du recrutement externe (concernant les étudiants civils). Il doit permettre aux futurs élèves-officiers de rejoindre l'école et de débiter leur scolarité dans les meilleures conditions. Il comporte deux parties et quatre annexes :

- La partie I concerne les formalités relatives à l'intégration ;
- La partie II détaille les listes de documents à préparer et leur mode de transmission avant et lors de l'intégration, par les élèves issus des recrutements externes (étudiants civils) ;
- l'annexe I comporte un récapitulatif sur les documents à détenir et transférer ;
- l'annexe II concerne l'attestation de double nationalité à compléter, à signer et à transmettre par mail ;
- l'annexe III concerne la fiche de renseignements à compléter, à signer et à transmettre par mail ;
- l'annexe IV concerne la fiche de contact ;
- l'annexe V concerne la mise en garde contre l'usage, la détention ou le trafic de stupéfiants et contre la consommation excessive d'alcool.

Colonel Jean-Christophe HOUDRE
Directeur général de la formation militaire
de l'École de l'air et de l'espace

PARTIE I : FORMALITÉS RELATIVE À L'INTÉGRATION

Cette annexe présente les modalités pratiques d'intégration à l'EAE, les principaux éléments à connaître concernant les premières semaines de scolarité, ainsi que quelques consignes importantes relatives à la préparation individuelle des admis.

1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Tous les élèves ayant réussi les différents concours d'entrée à l'EAE, quel que soit leur mode de recrutement (externe ou interne), intègrent une seule et même promotion.

Tout candidat :

- ayant accepté la proposition du Service Concours Écoles d'Ingénieurs (SCEI) pour intégrer l'EAE – concours externes MP PC PSI MPI (<https://www.scei-concours.fr>) ;

OU

- déclaré admis au concours externe sur titre d'admission à l'EAE licence option « sciences politiques » ;

OU

- déclaré admis au concours externe sur titre d'admission à l'EAE licence option « sciences » ;

OU

- déclaré admis au concours externe sur titre d'admission à l'EAE ;

Doit impérativement se présenter le dimanche 24 août 2025 à l'EAE située sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence avec **sa lettre de convocation** (cette dernière lui aura d'ici là été adressée par courriel). Ce document doit être **obligatoirement** détenu afin de pouvoir être incorporé.

Il est demandé aux candidats déclarés admis et ayant décidé de ne pas rejoindre l'EAE de prévenir le plus rapidement possible :

- SCEI par Internet (<https://www.scei-concours.fr>) pour les admis aux concours externes MP PC PSI et MPI ;
- La division examens, sélections et concours (DESC) de la DRH-AAE (drhaae-concours-officiers.contact.fct@intradef.gouv.fr / 02.45.34.36.54) pour les admis aux autres concours.

1.1. Modalités d'intégration à l'EAE

1.1.1. Candidats admis avant le 24 août 2025

L'accueil de tous les élèves officiers de la promotion 2025 de l'EAE se fera le dimanche 24 août 2025 entre 13h et 15h (repas pris) à l'entrée de la base aérienne 701 de Salon-de-Provence. Chaque incorporé prendra soin de signaler, au plus tard le 19 août, le mode de transport qu'il utilisera pour rejoindre l'Ecole de l'air et de l'espace à l'adresse électronique suivante (avec gare et horaire d'arrivée en cas d'utilisation de la voie ferrée) : incorporation@ecole-air.fr.

Une navette sera mise en place et passera en gare SNCF d'Aix-en-Provence TGV (départ à 14 h 00 - point de rendez-vous au parking bus en face du parking « P1 »)

Deux autres navettes seront mises en place entre la gare de Salon-de-Provence et l'entrée de la base aérienne 701, la première à 13 h 00 et la seconde à 14 h 00.

Les élèves rejoignant l'EAE par voie ferrée doivent conserver impérativement leur billet SNCF 2^{nde} classe afin de permettre son remboursement ultérieur.

Les élèves rejoignant l'EAE avec leur véhicule personnel doivent s'assurer d'être en possession de leur permis de conduire, de la carte grise du véhicule, du contrôle technique à jour et du contrat d'assurance en cours de validité pour une période couvrant les 03 mois suivant la date d'intégration. Compte tenu du régime de vie imposé en début de scolarité au sein de l'EAE, le véhicule stationnera sur la base aérienne 701 depuis son arrivée jusqu'au début des vacances de la Toussaint.

Tout candidat déclaré admis avant le 24 août 2025 qui ne se sera pas présenté à l'EAE au plus tard le 25 août à 09 h 00 sera considéré démissionnaire.

Tout candidat qui éprouverait des difficultés (cas de force majeure uniquement et dûment justifié) pour rejoindre l'EAE à la date et à l'heure prévue, devra rendre compte de sa situation à l'un des contacts suivants :

Commandant de la promotion 2024 de l'EAE (en heures ouvrables seulement) :

04.13.93.80.00 poste 2.41.25

OU

Service de permanence de la BA701 :

04.13.93.82.00

Bureau administration incorporation 2025 (cas standards) :

incorporation@ecole-air.fr

Permanence du bureau administration incorporation 2025, en cas d'urgence uniquement (retard de train le jour de l'arrivée par exemple) :

contact.urgence.incorpo@ecole-air.fr

1.1.2. Candidats en listes complémentaires admis après le 24 août 2025

Les candidats inscrits en listes complémentaires sont susceptibles d'être appelés au fur et à mesure des désistements d'autres candidats. Ils doivent donc s'organiser pour être en mesure de rejoindre l'EAE dans les plus brefs délais après réception de cet appel.

L'appel des candidats se fait :

- par le service concours école d'ingénieurs (SCEI <http://www.scei-concours.fr>) pour les candidats admis aux concours MP PC PSI MPI ;
- par la DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC de Tours pour tous les autres candidats.

Ils disposent alors d'un **délai de 24 heures** pour rejoindre l'EAE. En cas d'impossibilité de rallier dans ce délai (cas de force majeure uniquement et dûment justifié), ils devront contacter le plus rapidement possible les numéros indiqués au paragraphe précédent. **Passé ce délai, si un candidat n'a pas rejoint ou contacté l'école, il sera rayé des listes et remplacé par un autre candidat figurant sur la liste complémentaire.**

Pour l'arrivée à l'école, il est demandé de suivre les mêmes dispositions que celles développées au paragraphe 1.1.1.

Il revient au candidat de prendre attache dans les plus brefs délais avec l'EAE afin de coordonner et planifier son ralliement le plus rapidement possible. Pour cela, ce dernier utilisera les points de contact développés dans le paragraphe 1.1.1.

1.2. Prise en compte des élèves officiers

Les listes des pièces administratives et médicales à détenir le jour de l'intégration sont fournies en annexe I. Chaque candidat admis devra **impérativement envoyer l'ensemble des documents à l'adresse suivante : incorporation@ecole-air.fr avant le 10 août. En cas d'admission postérieure à cette date, la même procédure d'envoi des pièces sera faite dès que possible.**

Il est impératif que tous les candidats détiennent l'ensemble des documents demandés dans l'annexe I sur clé USB (les fichiers devront respecter les règles de nommage définies au II/1.1) et/ou en version papier en fonction du support exigé.

2. DISPOSITIONS PRATIQUES

2.1. Période bloquée

A partir du dimanche 24 août 2025, les élèves-officiers résident sur la base de Salon-de-Provence sous le régime de l'internat. **Aucune autorisation de sortie de la base aérienne 701 n'est accordée au cours de ces deux premiers mois, sauf cas de force majeure étudié au cas par cas par le commandement de l'EAE.**

Cette période est clôturée le 18 octobre, par une cérémonie au cours de laquelle les élèves-officiers seront présentés au drapeau. Des invitations seront envoyées aux proches des élèves pour assister à cette cérémonie. À l'issue de la cérémonie, une semaine de permissions sera accordée.

Afin de favoriser rapidement la connaissance mutuelle, la cohésion au sein de la promotion et d'assurer la qualité de la formation dispensée au cours des premières semaines, **les élèves-officiers seront privés de moyens de communication (téléphone portable, internet) dès le jour de l'intégration et ce et pendant au moins les six premières semaines de formation à l'EAE.** Cette restriction sera levée sur ordre du commandant de la promotion 2025.

Il est ainsi demandé aux intégrants de prévenir leurs proches et de veiller à prendre leurs dispositions dans leurs démarches personnelles, afin d'éviter tout impératif durant cette période.

Si d'aventure des démarches personnelles sont encore en cours (exemple : vente de son logement, changement de situation personnelle, etc...) ou pour toute problématique d'ordre personnelle (exemple : paternité à venir, enfant en bas âge, personne à charge, etc...) chaque intégrant est responsable d'en informer l'encadrement dès son arrivée.

Il est primordial que la « **personne à prévenir en cas d'urgence** » définie en annexe III soit joignable en cas d'incident ou d'accident et en mesure de suivre l'évolution des démarches définies ci-dessus pour informer l'encadrement de la promotion, le cas échéant, **de toute échéance non prévues avant l'intégration et intervenant avant début octobre (accès boîte mail, transfert temporaire de courrier, etc...).**

Par ailleurs, les intégrants doivent prendre en compte qu'il sera strictement interdit de fumer au cours des six premières semaines de formation, à compter du 24 août 2025.

2.2. Régime de vie

Les aspirants de l'EAE résident obligatoirement sur base sous le régime de l'internat jusqu'au passage au grade de sous-lieutenant (en deuxième ou troisième année selon le cursus).

Toutefois, les chargés de famille pourront faire une demande de régime d'externat (vie maritale, PACS, concubinage, enfants à charge). Celle-ci restera soumise à l'autorisation du commandement et ne pourra prendre effet avant le 1^{er} janvier 2026 (au plus tôt).

Cependant, le régime d'externat peut être suspendu voire simplement refusé sur décision du commandement (pour résultats insuffisants, comportement inapproprié, etc.).

2.3. Adresse postale

Dès leur arrivée le 24 août 2025, les élèves-officiers pourront recevoir du courrier à l'adresse suivante :
Aspirant NOM Prénom

Promotion EAE 2025 – EFC1

Base aérienne 701

13661 Salon Air

2.4. Tenue et coupe de cheveux

Les élèves de recrutement externe percevront un paquetage complet dès leur arrivée. Il est inutile d'encombrer les valises personnelles d'effets civils (exclure les sacs ou valises trop volumineux).

Une **tenue civile correcte** est exigée sur la base aérienne 701. Proscrire d'arriver en tenue décontractée (les effets tels que les shorts, les nu-pieds, les débardeurs et les hauts laissant les épaules nues ne sont pas admis).

Le port de la barbe et du bouc est interdit tout au long de la scolarité à l'EAE.

Les piercings, bracelets et bagues contreviennent à la tenue militaire réglementaire et ne sont pas autorisés en situation de service.

Le port de signe religieux ostentatoire est également interdit pour tout agent de l'État en service. Les signes religieux ostentatoires, tels qu'un bijou ou un accessoire de mode ayant une portée confessionnelle, contreviennent au principe de laïcité de séparation des Églises et de l'État, ainsi qu'au devoir de réserve imposant au militaire de ne pas faire état de ses opinions politiques, religieuses et philosophiques.

Les seuls bijoux autorisés dans la tenue militaire réglementaire sont :

- Les boucles d'oreille pour le personnel féminin sous la forme d'un brillant sur le lobe de l'oreille.
- L'alliance et la bague de fiançailles.

L'aspect de la chevelure dépend essentiellement de la morphologie de chaque individu, de la texture de sa chevelure et du soin qu'il apporte à leur entretien.

Sans toutefois faire abstraction de la mode, le personnel doit se garder de toute extravagance en matière de coiffure.

Les colorations/décolorations voyantes de la chevelure ainsi que les mèches de couleur(s) vive(s) et non naturelle(s) de même que les coiffures excentriques sont interdites.

Le personnel **masculin** devra arriver **impérativement** avec la coupe réglementaire suivante : **longueur côtés 03 mm – longueur dessus 06 mm.**

Le crâne intégralement rasé n'est pas autorisé, sauf en cas de calvitie importante.

Pour le personnel **féminin**, les cheveux longs doivent être ramassés de manière à ne pas dépasser le bas du col de la chemise. Pour ce faire, les accessoires de coiffure utilisés (barrettes, chouchous, élastiques, épingles à cheveux...) doivent rester discrets, être de couleur noire et en rapport avec la tenue militaire.

À tout moment, l'attention sera portée sur l'aspect net et soigné de la coiffure et sur sa compatibilité avec le port des couvre-chefs réglementaires.

2.5. Trousseau indispensable pour l'intégration à l'EAE

Durant les premières semaines de vie à l'EAE, les élèves-officiers auront besoin des affaires listées, ci-après. **Ils prendront rigoureusement soin de les apporter avec eux dès leur intégration.**

Lors de l'intégration, les candidats se présenteront avec deux valises (ou sacs). La première, qui sera stockée dans un endroit sécurisé, comportera des effets personnels non utilisés durant la première période de six semaines. Il ne sera pas possible d'avoir accès à cette valise (ou sacs) pendant cette première période de six semaines. La seconde comportera toutes les affaires nécessaires aux six premières semaines de l'intégration et restera en la possession des incorporés. Aucun objet de valeur ne sera contenu dans cette dernière.

Les objets de valeur et les téléphones portable éteints seront rangés dans une pochette de type sac de congélation (fermeture étanche) distincte étiquetée au nom et prénom de chaque intégrant. Les téléphones portables seront placés éteints dans une autre pochette du même type étiquetée au nom et prénom de chaque intégrant. L'ensemble de ces pochettes sera conservé sous la responsabilité de l'encadrement de la promotion jusqu'à la date décidée par le commandement pour le rendu des téléphones portables aux intéressés.

Les bagages seront obligatoirement étiquetés : nom / prénom / date de naissance.

Équipement nécessaire :

- du linge de corps, des sous-vêtements (03 semaines d'autonomie environ) – 10 paires de chaussettes type tennis noires ou montantes de type randonnée (privilégier le coton aux matières synthétiques afin d'éviter les irritations) ;
- 6 paires de chaussettes blanches pour le sport ;
- de la lessive pour lavage à la main ;
- des serviettes de toilette ;
- le nécessaire de toilette pour deux mois : savon, gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, mousse à raser, rasoirs manuels (plusieurs de chaque en cas de perte), crème de rasage (recommandée), coupe-ongle ;
- 01 paire de chaussures type running ;
- 01 paire de claquettes pour les douches ;
- 01 maillot de bain (1 pièce pour le personnel féminin et short interdit), des lunettes de natation, un bonnet de bain et une serviette de bain ;
- 02 stylos à bille noirs ;
- 01 cadenas ;
- 01 lampe frontale avec lumière rouge et piles de rechange. Cette lampe sera utilisée tout au long des 6 premières semaines de formation, sans accès régulier à l'électricité. Les lampes à batterie rechargeable sont donc à proscrire ;
- 01 boussole avec graduation mobile en degrés ;
- lunettes de vue pour ceux qui en portent ;
- 01 montre s'éclairant la nuit (éviter absolument les montres de valeur et connectées) ;
- 01 bâche de couleur sombre et des tendeurs ;
- 01 duvet chaud de couleur sombre ;
- de la cordelette ;
- 01 nécessaire de couture (aiguilles, fil noir, coupe-fil) ;
- 01 cahier de cours A4 ;
- 01 carnet de notes format A6 ;
- 02 boîtes de cirage noir ;
- pour les personnels féminins : nécessaire pour faire un chignon correct ; protection, lingettes hygiéniques et pilules contraceptives si utilisées (pour 2 mois minimum) ; 02 collants noirs ;
- 01 « trousse médicale » minimale :
 - élastoplast ;
 - pansements ;
 - nécessaire pour le soin des pieds (Compeed, sparadrap, etc.) à prévoir en quantité (intensité des activités et transpiration due à la chaleur) ;
 - désinfectant (Chlorhexidine unidoses), des compresses non stériles ;
 - Gel hydroalcoolique ;
 - paracétamol ;
 - lotion anti-moustique ;
 - talc (quantité recommandée : environ 200g) ;
 - crème cicatrisante (recommandée) ;

- corps gras type vaseline (recommandé) ;
 - baume anti-inflammatoire type baume du tigre (recommandé) ;
 - nécessaire contre les allergies (si besoin) ;
 - crème solaire ;
 - crème Nok (2 x 75 mL) ;
 - bandes de strapping.
- 01 Bonnet de couleur sombre et unie sans marque apparente ;
 - 01 paire de sous-gants noirs ;
 - 50€ en argent liquide (à placer dans la pochette « objets de valeur ») ;
 - 02 t-shirts de sport noirs sans marque apparente ;
 - 02 shorts de sport mi-cuisses noirs sans marque apparente ;
 - 01 protège-dent de bonne qualité ;
 - sacs de congélation étanches (prévoir une boîte) ;
 - 01 feutre indélébile noir ;
 - 01 grimage ;
 - 01 ruban adhésif noir ou camouflage ;
 - lingettes démaquillantes ;
 - lingettes nettoyantes.

Équipements conseillés :

- 01 sac à eau type « Camelback » ;
- 01 chéquier.

IMPORTANT : les bijoux, matériels informatiques (autres que mentionnés ci-dessous), hi-fi et vidéo ainsi que les objets fragiles et de valeur sont à proscrire pendant les deux premiers mois. **Tout objet ne figurant pas dans la liste de la notice d'intégration sera sous la responsabilité de l'intégrant, et l'EAE ne pourra être tenue responsable d'une éventuelle perte.**

2.6. Ordinateur personnel

Pour pouvoir suivre leur cursus de formation, les élèves-officiers devront disposer à partir de la rentrée de novembre d'un ordinateur disposant des spécifications techniques suivantes :

- Système d'exploitation : Windows 11
- Tout processeur Intel ou AMD x86-64 avec 4 cœurs ou plus et prenant en charge l'ensemble d'instructions AVX2
- 16 Go de RAM
- Stockage : 512 Go minimum SSD
- Autonomie : 2 à 4 heures

Il est donc demandé aux nouveaux intégrants :

- Soit d'arriver à l'école avec un ordinateur disposant des caractéristiques préconisées (si possible, éviter les ordinateurs Mac en raison de leur faible compatibilité avec les logiciels utilisés / Tablette proscrite) ;
- Soit de s'équiper une fois à l'EAE

2.7. Condition physique requise

Les premières semaines seront consacrées à la formation militaire et sportive. **Les candidats doivent donc mettre à profit la période estivale pour parfaire leur endurance et leur condition physique** (cf. livret de préparation athlétique pour l'incorporation de l'EAE, sur le site de l'EAE>devenir officier>Règlementation>Intégration)

Les intégrations successives ont malheureusement démontré que les personnes n'ayant pas pris le temps de parfaire leur condition physique avant leur arrivée se sont retrouvées en grande difficulté pour pouvoir tenir le rythme soutenu des premières semaines à l'EAE (fatigue, douleurs articulaires, courbatures, blessures ...).

Cela est d'autant plus nécessaire qu'à l'issue des premières semaines les élèves officiers seront évalués par un test de capacité physique dont le résultat conditionnera la participation à certaines activités militaires et donc la validation de la scolarité annuelle.

La réussite à ce test est **obligatoire** pour le passage en deuxième année de l'EAE. Ce test exige de pouvoir accomplir :

ÉPREUVES
- Un 4000 mètres ; - des tractions en pronation ; - des pompes ; - des abdominaux ; - des flexions des membres inférieurs ; - des montées de corde lisse.

Le barème, le temps maximum, le nombre de répétitions et la longueur de la corde ne sont volontairement pas communiqués, afin d'inciter les candidats à s'entraîner régulièrement durant l'été pour éviter les risques de blessures une fois à l'EAE.

Afin de commencer un entraînement progressif dès les premiers jours, il est également **demandé** aux candidats de se présenter à l'incorporation avec un certificat de VMP (visite médicale périodique) à jour **ou** avec un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (type footing) et au grimper de corde, établi par un médecin (civil ou militaire), et datant de moins de 02 mois.

Il est donc demandé aux candidats de réaliser en autonomie, entre le 1^{er} juillet et le 10 août, le test suivant :

- demi-cooper : il s'agit de **réaliser la plus grande distance possible en 6 minutes**. Privilégier un terrain plat (piste d'athlétisme si possible).
- WOD de renforcement musculaire : il s'agit de **réaliser le plus vite possible** l'enchaînement suivant : 10 burpees - 20 pompes - 30 situps - 40 squats - 30 situps - 20 pompes- 10 burpees.

La distance effectuée au demi-Cooper et le temps réalisé pour terminer le WOD de renforcement musculaire devront être communiqués par mail **avant** le 10 août à l'adresse suivante :

incorporation@ecole-air.fr, sous la forme suivante :

NOM Prénom

½ Cooper = XX

WOD = XX

Les résultats communiqués permettent une meilleure prise en compte du niveau physique de chacun dès l'intégration. Aussi, en cas d'incapacité à réaliser cette préparation physique, un compte-rendu est demandé à l'adresse électronique incorporation@ecole-air.fr.

2.8. Protection sociale et prévoyance santé

Tous les intégrants seront pris en compte sous le régime de sécurité sociale des armées (CNMSS). Depuis le 01/01/2025, la complémentaire santé de tous les militaires est obligatoirement et automatiquement souscrite auprès du groupe Unéo dans le cadre du contrat cadre établi entre le MINARM et le groupe Unéo. Certains cas dérogatoires à cette souscription peuvent exister. Ainsi, il est conseillé de se renseigner auprès de la société Unéo préalablement à l'intégration.

Concernant la prévoyance santé, des séances d'information par les organismes de prévoyance santé affiliées défense auront lieu (TEGO/AGPM-GMPA, UNEO). La souscription à ces contrats n'a aucun caractère obligatoire mais offre une protection très intéressante en cas d'incident ou d'accident

incapacitant. Les intégrants ne disposeront pas de leur téléphone pour demander conseil à leur famille et auront peu de temps pour faire le choix d'une éventuelle prévoyance santé avant de débiter les activités militaires d'aguerrissement. Il est donc **fortement recommandé** de se documenter, avant l'arrivée à l'EAE, sur les différents contrats de prévoyance spécifiquement adaptés au métier de militaire.

Pour les candidats issus du recrutement externe, à des fins d'anticipation, les documents nécessaires à cette souscription sont d'ores et déjà inclus dans les documents papiers à fournir dans des pochettes lors de l'intégration (Cf. Partie II).

Il est impératif d'arriver avec un dossier complet en vue de permettre une souscription rapide aux organismes de protection santé et de protection complémentaire.

2.9. Œuvres à lire

La bibliographie des œuvres à lire **impérativement** avant l'intégration est la suivante :

- François Lecointre, *Entre guerres*
- Yasmina Khadra, *L'attentat*
- Aldous Huxley, *Le meilleur des mondes*
- Primo Levi, *Si c'est un homme*
- Georges Orwell, *1984*

Il est également recommandé la lecture d'articles divers et ouvrages sur le thème de la défense. La lecture du *Rôle social de l'officier* du Maréchal Lyautey est vivement conseillée.

2.10. Prise de contact

Un mail de prise de contact devra être envoyé à **incorporation@ecole-air.fr** afin de recevoir ou envoyer les documents nécessaires

PARTIE II : LISTE DES DOCUMENTS A DÉTENIR LORS DE L'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES ISSUS DES CONCOURS EXTERNES

Lors de l'intégration, chaque candidat devra impérativement détenir (**en format PDF**) l'ensemble des documents suivants (lisibles et en bonne qualité) sur une clé USB étiquetée à son nom et prénom (chaque fichier devra respecter strictement la règle de nommage suivante : **nom_prénom_nomdufichier**).

Les candidats se muniront du nombre de pochettes cartonnées nécessaires pour y ranger tous les documents demandés en version papier. Le jour de l'intégration chaque candidat devra avoir **avec lui l'ensemble de ses pièces d'identité officielles** (CNI, passeport, permis de conduire ...).

ATTENTION, aucune copie de document ne sera faite après votre arrivée sur la base aérienne 701.

1. PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE

1.1. Envoi des documents à la Section Administration élèves

En cas de difficultés avec ce volet, veuillez contacter : incorporation@ecole-air.fr

Dès réception de la convocation transmise par la DRHAAE, chaque candidat devra impérativement envoyer au plus tôt (au plus tard le 10 Août) l'ensemble des documents ci-dessous aux adresses suivantes (**pas plus de 06 pièces jointes par mail**) :

- laurence.lauzel@intradef.gouv.fr;
- corinne.huron@intradef.gouv.fr;
- maud.autran@intradef.gouv.fr;
- sophie.pelletier@intradef.gouv.fr;
- incorporation@ecole-air.fr.

Documents administratifs à fournir	Règle de nommage
Lettre de convocation	Nom_Prenom_Convocation
Acte de naissance de moins de 3 mois	Nom_Prenom_ActeNaissance
Attestation de JDC avec le numéro identification défense indiqué (Pour les candidats recensés à l'étranger, veuillez contacter l'ambassade de France afin de connaître votre numéro identifiant défense)	Nom_Prenom_JDC
Copie lisible de la carte vitale (recto) ou de l'attestation de sécurité sociale portant votre propre numéro (et non celui des parents)	Nom_Prenom_SecuriteSociale
Copie lisible de la carte nationale d'identité recto-verso et/ou du passeport en cours de validité	Nom_Prenom_CNI
Copie lisible recto/verso du permis de conduire	Nom_Prenom_Permis
Attestation employeur libérant de l'emploi civil	Nom_Prenom_AttestationEmployeur

Acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille	Nom_Prenom_Famille
Attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 (si détenu)	Nom_Prenom_PSC1
Diplômes scolaires ou relevés de notes à partir du baccalauréat	Nom_Prenom_Scolarite
<u>Pour le personnel navigant</u> : transmettre impérativement le Compte rendu d'expertise si remis par le CEMPN	Nom_Prenom_CEMPN
Fiche de renseignement dûment complétée et signée (modèle vierge en annexe III)	Nom_Prenom_FicheRens
En cas de double nationalité : - Attestation de double nationalité (modèle vierge en annexe II) - Copie du passeport étranger - Document en provenance d'une ambassade (ou autre : tribunal, mairie, etc.) qui précise la double nationalité, la date à laquelle elle a été obtenue et le mode d'acquisition (naissance, mariage, arrivée dans le pays, etc.).	Nom_Prenom_doublenationalite1 Nom_Prenom_doublenationalite2 Nom_Prenom_doublenationalite3
Pour les élèves ayant effectué une période de réserve ou issus de l'EETAAE Saintes, veuillez fournir les documents suivants : - Tous les contrats d'engagement (initiaux ou renouvellement) ; - Les convocations aux périodes de réserve ; - Les fiches de solde ; - Décision de dénonciation / résiliation de contrat réserve ; - état des services pour des services antérieurs dans d'autres armées.	Nom_Prenom_services anterieurs_contrat Nom_Prenom_services anterieurs_convocation Nom_Prenom_services anterieurs_solde Nom_Prenom_services anterieurs_résiliation Nom_Prenom_services anterieurs_etat de services
Pour les élèves issus du cursus sciences politiques : Photo d'identité	Nom_Prenom_photo

1.2. Documents à apporter en version papier (avec votre nom, prénom et le numéro de pochette écrit sur les pochettes)

Pochette numéro 1 (solde):

- 01 RIB à votre nom et prénom ;
- 01 copie de votre carte nationale d'identité ;
- 01 copie de votre carte vitale ou attestation de sécurité sociale disponible sur le site ameli.fr (celle de l'intégrant, pas celle des parents) ;
- état signalétique des services de l'armée concernée pour ceux ayant déjà effectué des services antérieurs, contrat et décision de radiation ou dénonciation ;
- acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, copie du livret de famille, certificat de vie maritale (si vous vivez en concubinage) ou attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille.

Pochette numéro 2 (SAP + secrétariat EAE 2025) :

- 02 copies d'acte de naissance intégrales et originales de moins de trois mois ;
- La lettre de convocation originale ;
- Billet de train original ;
- Fiche de renseignement dûment complétée et signée (modèle vierge en annexe IV) à fournir **dans une enveloppe format A4 scellée (scotch) avec Nom/Prénom/date de naissance et portant la mention CONFIDENTIEL PERSONNEL.**
- 01 copie du livret de famille ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité recto verso et/ou du passeport en cours de validité ;
- Une photocopie de la carte vitale ;
- 02 RIB individuels à votre nom ;
- Relevé de notes au concours (académique, sport).

Pochette numéro 3 (uniquement pour le recrutement sur licence option « Sciences politiques »)

Les élèves issus du concours licence option « sciences politiques », s'inscrivent **OBLIGATOIREMENT** pour l'année scolaire 2024-2025 au diplôme de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP) et au master « Géostratégie, défense et sécurité internationale ». **Les frais d'inscription sont pris en charge par l'EAE.**

Inscription à l'IEP et au Master (obligatoire pour cursus option « sciences politiques ») :

- 01 photo d'identité ;
- 01 photocopie du Baccalauréat ;
- 01 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 01 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 01 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Être en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC).

Il est impératif qu'au moment de son inscription, chaque élève ait en sa possession toutes les pièces demandées. En cas de difficultés ou questions concernant l'inscription à l'université, contacter incorporation@ecole-air.fr.

2. PRISE EN COMPTE MÉDICALE

Un questionnaire sera transmis par mail une fois la prise de contact faite, il devra être rempli, scanné et envoyé par mail et enregistré sous format numérique sur la clé USB nominative.

Dans le cadre de la dématérialisation des documents et ce, afin de gagner du temps durant l'incorporation, les élèves intégrant sont invités à envoyer la liste des documents suivants à l'adresse électronique suivante :

dmf-ssantix158.telemedecine.fct@def.gouv.fr

Ces documents sont à envoyer **au plus vite** à cette adresse dès leur possession, avant le 10 août 2025. Les candidats veilleront à préciser dans leur mail qu'ils sont "candidats EAE 25".

Ils rendront ensuite compte de la bonne transmission à l'adresse électronique : incorporation@ecoleair.fr.

L'ensemble des pièces médicales sera également rassemblé dans un dossier portant la mention « Confidentiel Médical » sur la clé USB nominative.

L'état de militaire nécessite une couverture vaccinale adaptée en fonction des directives appliquées dans les armées. À ce titre, les consignes données sont susceptibles d'évoluer. Néanmoins, chaque nouvel intégrant devra ramener, sous format papier, tout document justificatif relatif à sa vaccination contre la Covid-19 notamment. **Si aucune vaccination contre cette maladie n'a été effectuée, celle-ci commencera à l'intégration.**

Si délivré par le CEMPN ou par le CEMI, le dossier médical complet de sélection sous pli « Confidentiel Médical » devra **impérativement** être ramené en physique.

Le carnet de santé devra être apporté physiquement le jour de l'intégration.

En cas d'allergies ou de régimes alimentaires spéciaux (sans gluten ...), un compte rendu sera fait le plus rapidement possible à l'adresse électronique suivante : incorporation@ecole-air.fr.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

Documents médicaux à fournir	Règle de nommage
Toutes pièces justificatives de vaccinations antérieurs (carnet de santé, carnet de vaccination international, attestations COVID)	Nom_Prenom_Vaccin
Carte de groupage sanguin comprenant 2 déterminations	Nom_Prenom_Groupe_sanguin
Dernière ordonnance lunettes ou lentilles (si port de verres correcteurs)	Nom_Prenom_Ordonnanceyeux
Panoramique dentaire de moins d'1 an (sous forme de fichier numérique .JPEG) avec les éléments suivants inscrit sur le panoramique : NOM / PRENOM / DATE.	Nom_Prenom_Panoramiquedentaire
Compte-rendu d'expertise modèle 268 santé air délivré par le CEMPN pour les candidats PN	Nom_Prenom_CEMPN
Certificat aptitude classe 2 DGAC (si titulaire)	Nom_Prenom_DGAC
Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical militaire ou civil (dernier bilan sanguin, radios, courriers médicaux, ...)	Nom_Prenom_Complément
Le questionnaire médical rempli	Nom_Prenom_Questionnaire

Copie d'attestation de mutuelle à son nom (si détenu)	Nom_Prenom_Mutuelle
Copie lisible de la carte vitale (recto) ou de l'attestation de sécurité sociale portant votre propre numéro (et non celui des parents)	Nom_Prenom_SécuritéSociale
Copie lisible de la carte nationale d'identité recto-verso et/ou du passeport en cours de validité	Nom_Prenom_CNI
Attestation de JDC avec le numéro d'identification défense indiqué	Nom_Prenom_JDC

ATTENTION : tous les documents doivent être scannés en format PDF :

- **lisibles** (pas flou, feuilles non coupées) ;
- **nominatifs** (surtout pour les pages vaccins du carnet de santé : il faut que le nom soit noté en haut de chaque feuille).

Pour les élèves personnels navigants :

Contact HIA Percy :

CEMPN 01.41.46.7003 / 7002 / 7009

hia-percy-cpempn-direction.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

ou

Radiologie de Percy 01.41.46.6312 /6318

hia-percy-radiologie.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Contact HIA Sainte-Anne :

CEMPN 04.83.16.20.13

cempn@sainteanne.org

ou

Radiologie de Sainte-Anne 04.83.16.20.18

hia-sainte-anne-radio.communication.fct@def.gouv.fr ;

En cas de difficultés, veuillez contacter **l'antenne médicale :**

Tel : 04 13 93 82 15 (PNIA militaire **864 701 82 15**)

ANNEXE I.

RECAPITULATIF DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'INTÉGRATION

Nom du document	Mail admin	Mail médic	Pochette solde	Pochette seulement pour les IEP	Pochette SAP	Pochette mutuelle	Clé USB (règles de nommages)
Acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, attestation PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille	1		1				Nom_Prenom_Famille
Attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 (si détenu)	1						Nom_Prenom_PSC1
Attestation de JDC avec numéro identification défense (Pour les candidats recensés à l'étranger, contactez l'ambassade de France afin de connaître votre numéro)	1	1		1			Nom_Prenom_JDC
Attestation employeur libérant de l'emploi civil	1						Nom_Prenom_AttestationEmployeur
Attestations vaccination 3 doses au COVID		1					Nom_Prenom_VaccinationCOVID
Billet de train original					1		Nom_Prenom_BilletTrain
Carte de groupage sanguin (2 déterminations)		1					Nom_Prenom_GroupageSanguin
Certificat aptitude classe 2 DGAC (si titulaire)		1					Nom_Prenom_DGAC
Certificat médical de non contre-indication à la pratique de CàP + montée de cordes (<2mois)							Nom_Prenom_CertificatMedical
Copie d'acte de naissance intégrale (moins de trois mois)	1				2		Nom_Prenom_ActeNaissance
Copie d'attestation de mutuelle à son nom (si détenue)		1				1	Nom_Prenom_Mutuelle
Copie de la carte nationale d'identité recto-verso et/ou du passeport en cours de validité	1	1	1	1	1	1	Nom_Prenom_CNI
Copie de la carte vitale (recto) ou de l'attestation de sécurité sociale portant votre propre numéro	1	1	1	1	1		Nom_Prenom_SecuriteSociale

Nom du document	Mail admin	Mail médic	Pochette solde	Pochette seulement pour les IEP	Pochette SAP	Pochette mutuelle	Clé USB (règles de nommages)
Copie du permis de conduire recto-verso	1						Nom_Prenom_Permis
Copie livret de famille					1		Nom_Prenom_LivretFamille
Copies pages carnet vaccination		1					Nom_Prenom_Vaccin
Dernière ordonnance lunettes ou lentilles (si port de verres correcteurs)		1					Nom_Prenom_OrdonnanceYeux
Diplômes scolaires ou relevés de notes à partir du baccalauréat	1			1			Nom_Prenom_Scolarite
Dossier médical complet de sélection délivré par le CEMPN ou par le CEMI sous pli confidentiel médical		1					Nom_Prenom_DossierCompletementCEMPN
<u>En cas de double nationalité :</u> attestation de double nationalité (modèle vierge en annexe III)	1				1		Nom_Prenom_DoubleNationalite
<u>En cas de double nationalité :</u> copie du passeport étranger	1				1		Nom_Prenom_PasseportEtranger
<u>En cas de double nationalité :</u> document en provenance d'une ambassade (ou autre : tribunal, mairie, etc.) qui précise la double nationalité, la date à laquelle elle a été obtenue et le mode d'acquisition (naissance, mariage, arrivée dans le pays, etc.)	1				1		Nom_Prenom_Ambassade
Fiche de mise en garde contre les stupéfiants signée et datée d'au moins 1 mois avant l'intégration (annexe V)							Nom_Prenom_Stupéfiants
Fiche de renseignement dûment complétée et signée (modèle vierge en annexe III)	1				1		Nom_Prenom_FicheRens
Lettre de convocation	1				1		Nom_Prenom_Convocation

Panoramique dentaire de moins d'1 an sous forme de fichier numérique J.PEG avec date et nom inscrits dessus		1					Nom_Prenom_PanoramiqueDentaire
Photo d'identité				1		1	Nom_Prenom_PhotoIdentite
Nom du document	Mail admin	Mail médic	Pochette solde	Pochette seulement pour les IEP	Pochette SAP	Pochette mutuelle	Clé USB (règles de nommages)
<u>Pour les candidats PN :</u> transmettre impérativement le compte-rendu d'expertise si remis par le CEMPN	1	1					Nom_Prenom_CEMPN
<u>Pour les élèves réservistes ou issus de l'EETAAE Saintes :</u> convocations aux périodes de réserve	1				1		Nom_Prenom_ConvocationsReserve
<u>Pour les élèves réservistes ou issus de l'EETAAE Saintes :</u> décision de dénonciation / résiliation de contrat de réserve	1		1		1		Nom_Prenom_DenonciationReserve
<u>Pour les élèves réservistes ou issus de l'EETAAE Saintes :</u> état des services pour des services antérieurs dans d'autres armées	1		1		1		Nom_Prenom_EtatsServices
<u>Pour les élèves réservistes ou issus de l'EETAAE Saintes :</u> fiches de solde	1				1		Nom_Prenom_SoldesReserve
<u>Pour les élèves réservistes ou issus de l'EETAAE Saintes :</u> tous les contrats d'engagement (initiaux ou renouvellement)	1				1		Nom_Prenom_ContratsReserve
Questionnaire médical rempli		1					Nom_Prenom_Questionnaire
Relevé de notes au concours (académique et sport)					1		Nom_Prenom_NotesConcours
RIB au nom de l'élève			1		2	1	Nom_Prenom_RIB
Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical civil ou militaire (dernier bilan sanguin, radios, courriers médicaux, ..)		1					Nom_Prenom_Complement

ANNEXE II.

ATTESTATION DE DOUBLE NATIONALITE (RECRUTEMENT EXTERNE UNIQUEMENT)

**Service du commissariat des armées
Groupement de soutien de la base de défense
d'Istres, Orange,
Salon-de-Provence
Pôle commissariat de Salon-de-Provence
Section administration élèves**

ATTESTATION

Référence : instruction n° 1005/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA du 13 juillet 2021.

Je soussigné(e), atteste avoir été avisé(e), avant la signature de mon contrat d'engagement pour servir en qualité d'élève officier de l'École de l'air et de l'espace, des dispositions du chapitre 1, paragraphe 1.1.1 de l'instruction citée en référence, à savoir :

« Les jeunes gens ayant la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française doivent être avisés lors du dépôt de leur demande d'engagement et au moment de la signature de l'acte que le fait de contracter un engagement dans l'armée française leur fait perdre cette faculté »

Je suis pleinement conscient que la souscription de ce contrat me fait perdre la faculté de répudier la nationalité française.

À Salon-de-Provence, le.....

Signature

ANNEXE III.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PROMOTION 2025 DE L'ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

RECRUTEMENT EXTERNE

CORPS : PN - MECA - BASE (Barrer la mention inutile)

Admis sur titre : OUI - NON (Barrer la mention inutile)

Durée de scolarité : 1 an – 3ans (Barrer la mention inutile)

Renseignements administratifs :

Nom de naissance : Nom marital :

Prénoms (*espacés d'une virgule*) :

Né(e) le :à.(ville).....

Département en chiffres :

Département en toutes lettres :

Pays :

Nationalité : française Si double, préciser :

Date et mode d'acquisition :

Situation familiale :Nombre d'enfant :

Tel portable personnel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Tel portable parent 1 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Tel portable parent 2 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Adresse mail (personnelle) :

Adresse postale :

.....
Diplômes civils supérieurs, année d'obtention et libellé en toutes lettres.....

Renseignements militaires :

Numéro identifiant défense (NID sur JDC) : _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _

Antécédents militaires : (Autres armées, lycée militaire, EPA Grenoble, EETAA Saintes, FMIR...)

Si oui Années :

Durée :

Numéro identifiant air (NIA) si détenu : _ _ / _ _ _ _ _

PARENTS	PÈRE	MÈRE (nom de jeune fille)
Nom		
Prénoms		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse		
Profession		

Divers :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone (portable de préférence)
<i>Si parents à l'étranger (coordonnées d'une personne en France)</i>				
Adresse mail 1 :				
Adresse mail 2 (si parents à l'étranger) :				

Date et signature :

ANNEXE IV.
FICHE DE CONTACT,
A AMENER IMPRIMÉE LE JOUR DE L'INCORPORATION



Identité de l'élève :

Nom :

Prénom :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone (portable de préférence)
<i>Si parents à l'étranger (coordonnées d'une personne en France)</i>				
Adresse mail 1 :				
Adresse mail 2 (si parents à l'étranger) :				



ANNEXE V.

MISE EN GARDE CONTRE L'USAGE, LA DETENTION OU LE TRAFIC DE STUPEFIANTS ET CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL

Être militaire, c'est adopter un comportement digne et respectueux des lois, incompatible avec la consommation de substances illicites ou la consommation excessive d'alcool.

Être militaire, c'est conserver ses pleines capacités physiques et psychiques pour garantir l'efficacité au combat et l'exercice sans faille des missions.

1. STUPEFIANTS : AUCUNE FAUTE LIÉE AUX PRODUITS STUPEFIANTS N'EST TOLÉRÉE DANS L'ARMÉE DE L'AIR.

L'armée de l'air se montre ferme à l'encontre des contrevenants à la politique de lutte contre la drogue. Tout usage, détention ou trafic de stupéfiants (notamment le cannabis) sera considéré comme un manquement grave aux devoirs du militaire et fera l'objet de sanctions, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

2. ALCOOL : PAS DE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL DANS L'ARMÉE DE L'AIR.

La consommation de boissons alcoolisées diminue la vigilance, ce qui est incompatible avec notre métier. Elle est également sanctionnée par les armées. Sachez également que pour exercer certains emplois, il est interdit de consommer de l'alcool plusieurs heures avant de prendre ses fonctions.

3. CONTRÔLE : DES TESTS DE DÉPISTAGE DÈS LA SÉLECTION ET TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE.

Dès la visite médicale initiale, le médecin pratique un test de dépistage de produits stupéfiants. Il est à noter que les traces de stupéfiants tel le cannabis peuvent rester présentes dans les urines plusieurs semaines après leur consommation.

Tout au long de votre carrière, ce même test pourra être pratiqué dans un cadre médical :

- à titre individuel et de façon systématique au cours des visites périodiques d'aptitude lorsque vous serez affectés à certains postes ou emplois spécifiques ;
- collectivement et de façon aléatoire au sein d'un groupe de personnel identifié sur des caractéristiques professionnelles.

4. SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU PROFESSIONNELLES EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES.

Le code de la défense dispose, en son article L. 4137-1 que : « sans préjudice des sanctions pénales qu'ils peuvent entraîner, les fautes ou manquements commis par les militaires les exposent :

1. à des sanctions disciplinaires prévues par les dispositions de l'article L. 4137-2 ;
2. à des sanctions professionnelles prévues par décret en Conseil d'État, qui peuvent comporter le retrait partiel ou total, temporaire ou définitif, d'une qualification professionnelle.

Pour un même fait, une sanction disciplinaire et une sanction professionnelle peuvent être prononcées cumulativement. » Dans les armées il est interdit de provoquer ou de favoriser la consommation de produits stupéfiants, d'en faire usage, ou d'en introduire ou détenir à l'intérieur d'une enceinte militaire, à bord ou en tout lieu de séjour de militaires. En complément des poursuites pénales, vous êtes avisé que pour toute implication (usage, détention ou trafic), même en dehors du service, vous encourez :

- en école : des sanctions disciplinaires pouvant entraîner un arrêt provisoire de l'instruction, voire la radiation du circuit des écoles ;
- en unité : des sanctions disciplinaires ou professionnelles.

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE EST EXIGÉ DE TOUT MILITAIRE.

Toute consommation de drogue entraîne un risque accru de troubles du comportement et d'accidents, ce qui n'est pas acceptable dans un milieu professionnel où chacun peut devenir d'une seconde à l'autre l'acteur de sa propre sécurité ou de celle de son camarade.

Date : Je soussigné(e)
(NOM, Prénom)
Signature ⁽¹⁾

À REMPLIR EN DEUX EXEMPLAIRES, LE PREMIER POUR L'ARMÉE DE L'AIR
LE SECOND POUR L'INTÉRESSÉ.

⁽¹⁾ La signature est précédée de la mention manuscrite : « je reconnais avoir pris connaissance de l'attestation de mise en garde ».